

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme ANGLES Bénédicte, M. AUGEREAU Jean-Daniel, M. BOIZARD Adrien, Mme CHETITAH Jennifer, M. de MATTEÏS Alexandre, M. DELOIRE Jérôme, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GOICHON Adeline, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HAMON Catherine, Mme LEROUX Jennifer, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Nicole, Mme MERCIER SAVIDAN Marina, M. MOREAU Alain, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, M. PAGE Romaric, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PISCIONE Patrick, Mme SOROT-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme STRAQUADANIO Stéphanie, M. TARDIF Benoît, M. TREMAS Sébastien, Mme TUSSEAU Doriane.

Étaient excusés :

Mme GOICHON Adeline a donné procuration à Mme NOIROT Muriel ;
M. MUHAMMAD Nooruddine a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. PAGE Romaric a donné procuration à Mme CHETITAH Jennifer ;
M. de MATTEÏS Alexandre a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme TUSSEAU Doriane a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne.

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel AUGEREAU

Nombre de conseillers en exercice.....	29
Nombre de conseillers présents.....	24
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

- **Ouverture de la séance à 19h33 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.**
- **Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Daniel AUGEREAU**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026.**
Mme Émeline STEINIRGER fait remarquer que l'horaire de convocation pour le prochain conseil municipal indiqué en fin de compte rendu est erroné et à modifier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ **Dossiers extra-municipaux de M. le Maire**

M. Étienne GLÉMOT présente les dossiers extra-municipaux :

- Juillet : réunion de lancement de l'étude programmatique culturelle. Cette étude, d'une durée de 9 mois, confiée au bureau d'étude SYLLAB, se compose de deux parties : d'ici fin octobre, la définition du programme d'utilisation et l'état des lieux du diagnostic, puis de novembre à février, une partie concertation.
- Point presse avec Aléop (transport régional) la semaine de la rentrée scolaire. Aléop a choisi de faire son point presse au Lion d'Angers pour mettre en avant la mise en œuvre des lignes express sur la ligne Segré-Angers, ligne la plus fréquentée des Pays de la Loire,
- Réunion de lancement de la ZAC de la Grande Chaussée et de la modification du PLU, cette semaine, avec ALTER, futur aménageur du projet de viabilisation du lotissement de la Grande Chaussée. Une création de zone d'activité concertée permettra de mettre le projet en conformité. Une enquête publique sera réalisée, la procédure est lancée.
- Enquête publique en cours sur la création du casino du Lion d'Angers, 31 août au 11 septembre 2026. Un registre est accessible à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture et une adresse e-mail est dédiée à cette enquête. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie, vendredi 11 septembre toute la journée.

M. Étienne GLÉMOT informe que M. Nooruddine MUHAMMAD est absent en raison de sa participation au Conseil municipal de Vern d'Anjou en tant que Président de la CCVHA.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE - MARCHÉ

M. Arnaud GUEUDET annonce que la commission s'est réunie le mercredi 02 septembre dernier. Il laisse la parole à Mme Nicole MELLIER pour le compte rendu.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Nicole MELLIER

Mme Nicole MELLIER indique que la commission a abordé les sujets suivants :

- Taxe vacances des logements d'habitation :
Ce dossier fait l'objet d'une délibération qui sera présentée par la Commission finances tout à l'heure.
- Rétrocession d'un espace public pour la ZAC Durval 6 :
L'aménageur Besnier Aménagement a terminé les travaux, avec quelques réserves. La zone va pouvoir être clôturée. S'ensuivra la vente des parcelles qui constituaient la voirie.
- La Grande Chaussée :
ALTER a présenté un projet qui comprendra, si cela est validé après concertation, 88 logements avec des logements libres, des terrains, des logements en collectif, des logements en accession à la propriété et des logements sociaux. Le nombre de parkings prévus paraît très intéressant pour les futurs habitants.
- Revion 2 :
Les démarches engagées précédemment auprès des propriétaires en vue de l'acquisition de parcelles, dans le dossier de l'extension du lotissement Revion, nommé « Revion 2 » sont en bonne voie. L'agrandissement de la zone d'aménagement sera possible grâce aux cessions de terrains que feront les propriétaires à la commune.
- Enquête publique du casino :
L'enquête a lieu du 31 août au 11 septembre 2026, comme évoqué précédemment par M. le Maire.
- Dossiers en cours :
 - 18 DP (déclarations préalables),

- 22 PC (permis de construire) qui n'ont pas fait l'objet de remarques particulières,
- 10 CU (certificat d'urbanisme),
- 11 DIA (déclaration d'intention d'aliéner) qui n'ont pas fait l'objet de remarques particulières ;

La prochaine commission est programmée le mardi 13 octobre 2026 à 18h30. Une réunion de présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) se tiendra le 1^{er} octobre à 19h30, dans la salle des conseils.

M. Arnaud GUEUDET remercie Mme Nicole MELLIER pour ce compte rendu. Il convie tous les conseillers à la réunion de présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le 1^{er} octobre. Il ajoute au sujet de la présentation de la concertation pour l'aménagement de la zone de la Grande Chaussée, qu'une réunion publique est programmée le mardi 6 octobre, à 19h00 (le lieu est à déterminer), et que des permanences sont prévues en mairie le mercredi 16 septembre après-midi et le vendredi 25 septembre matin.

Puis, il précise que « Revion 2 » est situé dans la continuité du lotissement de Revion, près du cimetière. En effet, il était prévu un prolongement du lotissement de Revion, composé d'une zone en 2AU (à urbaniser) et de terrains naturels protégés. L'acquisition des parcelles auprès des propriétaires était bloquée en raison de difficultés dans le traitement d'une succession, mais le dossier s'est débloqué ces dernières semaines et est maintenant en bonne voie. Le montant d'acquisition par la commune est d'environ 65 000 €.

M. Arnaud GUEUDET demande si les sujets abordés soulèvent des questions ?

Mme Émeline STEINIRGER souhaite connaître la date d'ouverture pour les logements du lotissement de la Grande Chaussée.

M. Arnaud GUEUDET lui indique que le dossier est en cours avec l'accompagnement d'ALTER. Le dossier d'examen au cas par cas a été déposé la semaine dernière auprès de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Un planning plus abouti sera ainsi présenté ultérieurement, mais la procédure avance bien, et en cas de dispense d'étude d'impact par la MRAE, les premières constructions sont envisagées dans le courant du dernier trimestre 2027. À noter que 16 lots libres de petites surfaces, de maximum 350 mètres carrés, sont prévus pour correspondre à l'objectif des primo-accédants. L'aménagement répond à une typologie variée et surtout orientée vers cette catégorie d'acquéreurs, avec du collectif privé, du collectif social, de l'intermédiaire et de l'accession à la propriété. ALTER a proposé une esquisse plus qualitative que celle de Cogedim qui prévoyait 60% de surface publique et seulement 40% de surface cessible ; elle sera présentée à la suite de la concertation.

M. Arnaud GUEUDET rapporte qu'il ne reste que 11 parcelles communales actuellement à la vente, dont 5 à Andigné, d'où l'importance d'avancer sur ce lotissement.

M. Étienne GLÉMOT souligne que deux aspects sont à prendre en compte : d'une part, la concertation qui peut amener des sujets, d'autre part, et surtout, la MRAE qui a été sollicitée la semaine dernière.

M. Arnaud GUEUDET confirme qu'effectivement, ces deux points peuvent avoir un impact important sur le planning. Maintenant, le travail et l'étude réalisés par ALTER montrent qu'il n'y a pas d'enjeu majeur environnemental sur ce lotissement : il n'y a pas de espèces d'oiseaux protégés par exemple.

L'avis sur le dossier d'examen au cas par cas par la MRAE sera connu d'ici la fin de l'année.

M. Étienne GLÉMOT remercie Mme Nicole MELLIER et M. Arnaud GUEUDET pour leurs interventions et donne la parole à Mme Muriel NOIROT.

COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ

Mme Muriel NOIROT déclare que la commission s'est réunie le 1^{er} septembre dernier et indique que Mme Catherine HAMON va faire la lecture du compte rendu.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Catherine HAMON

- Projet argent de poche :
Afin de préparer le dispositif, il est proposé de s'appuyer sur des retours d'expérience de plusieurs communes de tailles et de territoires similaires, mais également, de communes plus importantes. L'objectif est de disposer d'un tableau comparatif permettant d'éclairer les choix de la collectivité. Ces éléments seront présentés et discutés lors de la prochaine commission, en vue d'une éventuelle mise en œuvre à partir des vacances de Noël.
- Inauguration des cendriers pédagogiques Alcome :
L'inauguration des cendriers pédagogiques du dispositif Alcome a eu lieu samedi dernier, lors du Forum des associations. Ces cendriers ont été installés à l'entrée du Complexe Lucien Mérignac et à proximité du bar Le Globe, secteurs ayant été identifiés comme regroupant le plus de mégots. De plus, de petits cendriers de poche ont été distribués lors du Forum et des cendriers pouvant être également être installés directement sur les poubelles pourront être ajoutés. Ce mobilier est fourni gratuitement par Alcome.
- Projet culturel CCVHA :
Porté par la CCVHA, le projet de la Compagnie DBK, intitulé « Les extravagantes légendes des vallées mystérieuses » consiste à inviter les habitants à créer des histoires et des légendes à partir de détails et d'éléments du territoire. La compagnie présentera, dans un premier temps, la démarche aux habitants (le 8 octobre, à 18h00, Émile JOULAIN), avant une restitution prévue en avril. Le collège Val d'Oudon sera associé au projet.
- Visite de la caserne des pompiers avec le CCE :
Dans le cadre du Conseil consultatif des enfants (CCE), les enfants ont déjà rencontré différents acteurs institutionnels, notamment la police et l'armée. Une visite de la caserne du Lion d'Angers est prévue le 16 septembre, à 14h00, avec le capitaine Cimetière.
La fin du mandat du CCE pourrait être marquée par une sortie spécifique. Les nouveaux Lionceaux prendront leurs fonctions après les vacances d'octobre, en novembre. Un temps de rencontre avec les nouveaux enfants et leurs parents est prévu le samedi 14 novembre 2026 matin. Les anciens Lionceaux pourront à cette occasion recevoir leur diplôme.
- Signalétique entrée de Ville :
Un manque d'harmonisation est actuellement constaté entre les différentes entrées de ville. Il est proposé que la Commission Culture, Communication et Citoyenneté mène une première réflexion sur les supports et les messages à privilégier, avant transmission du sujet à la Commission Voirie. L'hypothèse de totems permettant de regrouper plusieurs informations est évoquée, à l'image de dispositifs existant dans d'autres communes. Ce type de support présenterait l'avantage de pouvoir faire évoluer facilement les informations et labels affichés.
- Bilan de communication :
Mme Muriel NOIROT explique que le Service communication a effectué un gros travail de recensement en termes de statistiques de fréquentation de Facebook et Intra-muros, sur les 2 derniers mois. Il est proposé d'inscrire ce bilan à un prochain conseil municipal pour communiquer sur cette fréquentation des supports de communication municipaux, avec des éléments très précis pour les réseaux sociaux classiques et sur l'usage qui est fait d'Intra-muros.

M. Étienne GLÉMOT remercie Mme Muriel NOIROT et Mme Catherine HAMON.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jean-Daniel AUGEREAU

M. Jean-Daniel AUGEREAU rapporte que la dernière réunion s'est tenue le mardi 1^{er} septembre à 20h00 et a traité les dossiers suivants :

▪ Travaux d'extension et réhabilitation des Services techniques :

Rapport d'analyse des offres du marché public : 11 lots présentés pour un montant total de 264 000 €. Les travaux vont débuter à la fin du mois, pour une durée d'environ un an. Les agents des Services techniques déménagent demain dans les locaux de l'ex-Trésorerie, quai d'Anjou.

▪ Étude diagnostic du clocher d'Andigné :

Les travaux de couverture de la nef ont été réalisés durant le précédent mandat, mais le clocher demandait des études complémentaires sur les travaux à mener. La commune a missionné le cabinet Archi Trav, basé à Angers, pour effectuer un diagnostic global sur les besoins de restauration de ce clocher. La couverture est dans un état médiocre : ardoises manquantes, gouttière absente, paratonnerre absent, infiltrations d'eau (cause première de la dégradation du bâti). L'estimation de la restauration faite par le cabinet prévoit une organisation des travaux en 3 phases : premièrement, couverture du clocher et lucarne, puis, façade du clocher et nef, et enfin, intérieur du clocher, tourelle, escalier et baptistère. Le total des travaux estimés s'élève à 668 000 euros hors taxe ; il s'agit d'une fourchette haute.

M. Étienne GLÉMOT glisse que ce montant, hors d'atteinte financièrement, est la raison pour laquelle certaines communes réfléchissent à démonter les églises.

M. Jean-Daniel AUGEREAU rappelle toutefois que, d'après le plan pluriannuel d'investissement, la commune prévoit pour cette opération, un budget de 100 000 euros à l'horizon 2028. S'il est certain que des travaux sont à réaliser sur le clocher et la couverture, la commune n'a pas les fonds pour dépenser 668 000 €.

Le cabinet Archi Trav présentera son diagnostic en bureau municipal, le 16 septembre prochain.

▪ Implantation radar pédagogique :

La commune est dotée d'un radar pédagogique, servant à relever la vitesse des véhicules et non à verbaliser. Lors de la tempête du mois de juillet, ce radar est tombé au sol avec le vent, le mettant hors service. Un nouveau radar a donc été acheté dans le courant du mois d'août.

Le tableau d'implantation du radar pédagogique prévoit une rotation d'emplacements environ toutes les 3 à 4 semaines. Depuis le 24 août, il est ainsi positionné devant le 59 rue du Général Leclerc, puis sera installé :

- Quai d'Anjou, du 14 septembre au 11 octobre ;
- À la fin de la rue du Général Leclerc, du 12 octobre au 1^{er} novembre ;
- Route de Château-Gontier, du 02 au 29 novembre (en lien avec les remarques des habitants lors de la rencontre du début de l'été ; un aménagement sera ensuite prévu pour réduire la vitesse) ;
- Route de Segré, du 30 novembre au 27 décembre ;
- Rue Robert Schumann, à partir du 28 décembre...

▪ Nouveaux horaires des agents de la Police municipale :

L'objectif est d'avoir une amplitude horaire plus large, bien qu'ils ne soient que deux agents. Les horaires d'embauche et de débauche des agents seront donc en décalé, pour couvrir une amplitude allant de 8h00 à 17h00, excepté le vendredi où l'embauche commence plus tôt en raison du marché le matin. De cette façon, les agents seront présents pour l'ouverture des écoles et des collèges.

De plus, les permanences physiques de la Police municipale, qui étaient fixées les lundi, mercredi et vendredi, sont désormais programmées le mercredi et le vendredi de 10h00 à 12h00. En effet, la permanence du lundi, de 16h00 à 18h00, est très peu fréquentée (1 seule personne sur le premier semestre 2026) et a donc été supprimée.

M. David GEORGET émet une remarque sur le sujet des contrôles radar, à savoir que d'expérience, il est observé que le radar pédagogique permet d'alerter les personnes qui font un excès de vitesse, ce qui les fait ralentir. Le radar est donc utilisé pour analyser la vitesse réelle, mais ne solutionne pas les excès de vitesse. Il faudrait pouvoir avoir un dispositif qui contrôle la vitesse, sans que l'utilisateur puisse le voir.

M. Étienne GLÉMOT explique que le radar permet un enregistrement de la vitesse, et que celle-ci est déjà enregistrée lorsqu'elle s'affiche. Cet équipement produit la statistique « V85 » (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules) qui est une donnée utilisée fréquemment en matière de sécurité

routière. Le relevé constaté pour la partie basse de la grande rue est de 33 km/h pour une limitation à 30 km/h, ce qui est acceptable. Le radar pédagogique permet d'avoir un état des lieux des vitesses. Le radar pédagogique permet, en outre, un comptage du nombre de véhicules (il ne différencie pas les véhicules légers des poids lourds) et un horodatage, ce qui donne des premières données/indications pour les aménagements de voirie. Il servira ainsi pour l'aménagement de la rue du Général Leclerc et du quai d'Anjou.

Mme Émeline STEINIRGER revient sur l'énorme montant annoncé pour la rénovation de l'église d'Andigné et demande si des subventions sont possibles ?

M. Étienne GLÉMOT lui explique que l'église n'est pas classée et ne peut donc pas bénéficier de subvention à ce titre. Il ajoute toutefois, qu'il a été stupéfait d'apprendre qu'il n'y avait plus de paratonnerre.

M. Richard GUILLEMIN précise qu'il y a bien un paratonnerre, mais qu'il est hors service depuis environ 2 ans, depuis qu'il a reçu la foudre. Les Services techniques doivent connaître la date précise. Il est étonnant que l'étude annuelle de l'état des lieux du patrimoine n'ait pas traité ce dossier.

M. Étienne GLÉMOT indique qu'effectivement, rétablir le paratonnerre est l'une des priorités. Sous réserve de la validation de la Commission, la première des priorités est l'étanchéité de la toiture, pour éviter les détériorations supplémentaires.

Il espère que le casino voit le jour, faute de quoi la commune ne pourra investir autant d'argent pour réaliser les travaux de l'église d'Andigné. Il rappelle que 155 000 euros ont déjà été investis pour la rénovation de la toiture de l'église, en dehors du clocher qui est tout petit. Quoi qu'il en soit, cette étude complète et exhaustive permet d'avoir une bonne cartographie du bâtiment.

M. Étienne GLÉMOT remercie pour ces questions et donne la parole à M. Alain MOREAU.

COMMISSION ESPACES PUBLICS – BIODIVERSITÉ – DÉCHETS

M. Alain MOREAU indique qu'il va présenter les points étudiés lors de la commission du 1^{er} septembre dernier, conjointement avec M. Patrick PISCIONE.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteurs : M. Patrick PISCIONE / M. Alain MOREAU

▪ Projet d'effacement de réseaux rue d'Andigné : (M. Patrick PISCIONE)

L'opération a pour objectif principal d'effacer par enfouissement les réseaux aériens présents en centre-bourg historique, notamment la basse tension et les réseaux Telecom. Les travaux sont pré-figuratifs des futurs aménagements préconisés comme prioritaires dans le schéma directeur lié à l'étude urbaine : la place du champ de Foire, le quai d'Anjou dans le périmètre de la place Jean XXIII et de la future halle du Lion d'Angers. Ces travaux sont à réaliser avant la fin de l'année, pour conserver le bénéfice de l'étude du SIEMML sur ces travaux.

Un travail de coordination avec la CCVHA (Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou) a été réalisé vis-à-vis de l'assainissement présent dans la rue, et la mise en réseau séparatif n'est inscrit à ce jour que dans un délai 6 à 8 ans au schéma directeur assainissement de la CCVHA. Les travaux d'effacement sont prévus entre Le Mondial du Lion (semaine 42) et la fin de l'année 2026. L'opération représente un coût total de 78 921,60 euros comprenant une partie prise en charge par le SIEMML de 38 736 euros. La participation de la commune sera proposée au prochain conseil municipal.

▪ Présentation du projet d'élargissement de la zone 30 à Andigné : (M. Alain MOREAU)

À la suite de la réunion du Comité consultatif d'Andigné, où la question de l'évolution de la zone 30 a été abordée, un travail a été mené avec les services. La zone initiale va être élargie et la mise en place d'une signalétique horizontale et verticale est envisagée jusque devant l'école et rue du cimetière. Le budget de cette opération, approuvée par la commission, est estimé à environ 4 000 euros et sera présenté en 2027 au Conseil municipal.

▪ Projet arrêt minute rue du Général Leclerc : (M. Patrick PISCIONE)

Le projet vise à encourager la rotation du stationnement pour inciter les consommateurs usagers à s'arrêter, donc à renforcer l'attractivité économique du centre-ville et favoriser le fonctionnement des commerces. Ainsi, le positionnement de places de stationnement « arrêt minute » dans la rue du Général Leclerc est à l'étude.

M. Arnaud GUEUDET rapporte que la Commission Urbanisme et Économie a travaillé sur la partie économie de ce dossier avec la Commission Voirie, en lien avec le travail effectué avec l'Entente des artisans et commerçants, les commerçants concernés, la Police Municipale et les services techniques. Les places seront groupées par deux dans un souci d'économie, puisque pour chaque place « arrêt minute » un mobilier doit être installé pour bien les identifier. Elles seront réalisées au plus près des commerces qui sont en plus haut lieu intéressés par ces arrêts de courte durée, à savoir, les deux boulangeries, les deux tabacs presse et la supérette Proxi, qui ont besoin de rotation régulière.

Le projet est en phase de présentation aux deux commissions, puis une réunion sera organisée pour proposer un scénario aux riverains, ainsi qu'à l'ensemble des commerçants de la rue. En parallèle, un travail va être mené sur la signalétique pour mieux identifier les parkings du centre-ville, à la demande des autres commerçants (restaurants, salons de coiffure...) dont les clients ont besoin d'une durée de stationnement plus longue.

Pour rappel, le premier objectif en termes de stationnement est de faire respecter la zone bleue. Ainsi, après réflexion avec la Commission Patrimoine - Sécurité de M. Jean-Daniel AUGERAU, des disques ont été distribués aux commerçants, pour inciter la clientèle à utiliser les disques. En effet, le fonctionnement des zones « arrêt minute » sera calqué sur les amplitudes horaires et jours de la zone bleue.

M. Patrick PISCIONE interroge si une période dite pédagogique est envisagée, avant la mise en place des contrôles et des sanctions systématiques ?

M. Étienne GLÉMOT l'informe que la mairie a communiqué à plusieurs reprises sur la zone bleue, désormais la période de tolérance est terminée. De fait, depuis plusieurs années, la consigne est de verbaliser les personnes en infraction. Les commerçants ont sollicité la mairie pour que la zone bleue soit mieux respectée, donc en accord avec M. Jean-Daniel AUGERAU, il a été demandé d'augmenter la fréquence des contrôles.

M. Jérôme DELOIRE approuve ces consignes, il souligne cependant que certains commerçants ne jouent pas le jeu et modifient leur disque tout au long de la journée. Ces commerçants ne respectent pas leurs collègues, or il en va de l'avenir du centre-ville, preuve en est avec la fermeture récente de la pharmacie.

M. Patrick PISCIONE reprend la lecture du compte rendu et indique qu'une signalisation verticale sera posée en régie par les Services techniques, et une signalisation horizontale avec des marquages au sol pour plus de durabilité, par l'entreprise Crêpeau signalisation, ceci pour une meilleure lecture de la zone bleue à l'entrée et sortie de chaque zone. Le coût des travaux est d'environ 5 000 euros.

M. Étienne GLÉMOT précise que ces panneaux sont règlementaires et juridiques, ils permettent de verbaliser.

▪ Point étape entretien des espaces publics : (M. Alain MOREAU)

En ce début du mois de septembre, 95% du budget alloué aux Services techniques a été dépensé, en prenant en compte les sommes engagées pour les travaux d'octobre novembre. Malgré la canicule et l'absentéisme, la qualité des espaces a été maîtrisée. Un travail est en cours pour prévoir la fin de l'année, avec un point d'atterrissage à présenter au Conseil municipal du mois de novembre, si un complément est nécessaire.

▪ Questions diverses : (M. Patrick PISCIONE)

- Végétalisation des rues par pots :

Des pots de fleurs ont été installés dans la rue Saint Gatien en 2025 avec une gestion par les riverains par convention avec eux ; l'idée est de faire la même chose, de façon progressive, sur deux ou trois ans, dans les rues Anselme Bouvet et Mercier la Vendée.

- Aménagement d'entrée de ville, route de Château-Gontier :

M. Nooruddine MUHAMMAD a sollicité les services départementaux, le dossier est bien engagé. Une étude de faisabilité et de relevés de vitesse va être rapidement mis en place sur ce tronçon par

le Conseil Départemental. Une phase d'expérimentation reste à prioriser tant que la déviation n'est pas finalisée et l'aménagement définitif doit être pensé vis-à-vis des mobilités douces.

M. Alain MOREAU reprend la parole pour présenter la délibération relative à l'extension des Hauts du Courgeon et la participation que la commune doit verser au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire). Sur les 993 665,65 euros de travaux, la part de la Ville est de 507 897,48 euros.

M. Richard GUILLEMIN souhaite revenir sur ce qu'il a évoqué lors de la commission de mardi dernier, c'est-à-dire que, le budget des Services techniques étant déjà quasiment consommé, il aimerait à minima avoir un planning des travaux du casino et de la gendarmerie, pour savoir si ces travaux de 500 000 euros seront utiles dans l'immédiat ou dans trois ans, car au regard de la situation actuelle, ces 500 000 euros pourraient-peut-être servir avant pour d'autres travaux prioritaires ?

M. Alain MOREAU lui répond que les 95 % du budget consommés concernent l'entretien de la ville et non la partie investissement, qui plus est sur un budget annexe. L'objectif est d'avancer sur ces dossiers, puisque le projet casino est en bonne voie et que la Gendarmerie va déménager, d'où la proposition de ces travaux.

M. Étienne GLÉMOT complète qu'il est envisagé à date un commencement des travaux à la suite du Mondial du Lion, ce secteur étant utilisé cette année encore en tant que parking pour le Mondial. La Ville attend par ailleurs le retour du RAO (Rapport d'analyse des offres) pour les travaux de voirie/réseaux et d'aménagements paysagers dans le courant de la semaine prochaine, à la suite de quoi les attributions seront décidées pour que les entreprises commencent les travaux dès que les terrains seront libérés par le Mondial.

M. Étienne GLÉMOT poursuit en disant que la première partie de viabilisation des Hauts du Courgeon, et donc les travaux du SIEML qui comprennent d'ailleurs l'installation de transformateurs, est nécessaire pour l'aménagement plus global de la zone, incluant la viabilisation future de la partie sud des Hauts du Courgeon et des logements qui y seront construits. La commune recevant de nombreuses demandes de logements, c'est aujourd'hui qu'il faut prévoir les infrastructures pour les construire demain. À défaut nous nous retrouverons juste en termes de logements à proposer. La phase 1 est donc bien nécessaire, que le casino voit le jour ou non.

En outre, il rappelle que le Conseil municipal a déjà voté deux fois ces travaux dont la périodicité n'a pas changé. Ce soir, il s'agit de voter une convention voulue par la procédure pour le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire), qui étudie les besoins électriques sur la zone. Les sommes sont déjà provisionnées pour les travaux qui vont démarrer fin octobre.

● 2026-09-01 / Extension des Hauts du Courgeon

La Ville porte le projet d'aménagement de la zone nord des Hauts du Courgeon, pour l'implantation d'un casino, ainsi que le déplacement et l'agrandissement de la gendarmerie nationale, située actuellement rue des Acacias.

Une première délibération (2025-07-02 – conseil du 7 juillet 2025) a validé plusieurs éléments de ce projet :

- Le scénario d'aménagement sur la base des esquisses réalisées au 1^{er} semestre 2025 ;
- Le montant estimatif des travaux ;
- Le recrutement de cabinets pour assurer la maîtrise d'œuvre complète du chantier ;
- L'autorisation du Maire à lancer les marchés de travaux et à retenir les entreprises, sur la base du projet définitif.

Ce projet définitif a fait l'objet d'une seconde délibération (2026-02-04 – conseil du 2 février 2026), pour une validation par le conseil du projet de Permis d'Aménager et une autorisation au Maire à en déposer la demande.

Une fois l'ensemble de ces éléments validés, la phase Projet pour définir précisément le Dossier de Consultation des Entreprises a été lancée, et les appels d'offres pour la réalisation des travaux sont en cours de consultation. En parallèle Enedis et le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire (SIEML) ont travaillé sur l'amenée de l'ensemble des réseaux dits « secs » :

- La Haute Tension pour l'ensemble du quartier, alimentée via un raccordement au lieu-dit Le Petit Courgeon, la pose de 2 postes HTA, la pose d'une liaison en attente en prévision des futurs quartiers d'habitation de la zone sud des Hauts du Courgeon ;
- La Basse Tension pour desservir les différents lots en interne (gendarmerie, casino, espace multimodal et lots non-encore définis) ;
- L'éclairage public des voiries ;
- Les réseaux télécom.

Le projet prévoit également la suppression de l'alimentation actuelle en basse tension des Hommeaux et sa reprise par le nouveau quartier, permettant de supprimer les câbles aériens sur le rond-point de la route de Segré.

La maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques étant assurée par le SIEMML (par délégation d'Enedis pour la Haute Tension), la Ville est appelée à valider une participation au projet selon les règlements en vigueur, d'un montant total de 507 897,48 €, décomposés comme suit :

TRAVAUX		Montant Total TTC	Participation Ville
(n°176.26.10.01)	Extension du réseau de Distribution Publique	423 066,00 €	253 839,60 €
(n°176.26.10.06)	Extension du réseau de Distribution Publique - Transformateur	19 839,79 €	11 903,88 €
(n°176.26.10.05)	Renforcement du réseau de Distribution Publique (existant + postes)	199 558,80 €	0,00 €
(n°176.26.10.07)	Renforcement du réseau de Distribution Publique	9 279,06 €	0,00 €
(n°176.26.10.02)	Eclairage Public - réseaux	20 847,60 €	20 847,60 €
(n°176.26.10.04)	Eclairage Public - matériel	105 100,80 €	105 100,80 €
(n°176.26.10.03)	Génie Civil Télécom	66 321,60 €	66 321,60 €
(n°176.26.12.01)	Effacement du réseau de Distribution Publique – route de Segré	149 652,00 €	49 884,00 €
TOTAL :		993 665,65 €	507 897,48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la participation aux travaux dirigés par le SIEMML pour le déploiement des réseaux électriques, Télécom et d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement des Hauts du Courgeon pour un total de 507 897,48 €,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Étienne GLÉMOT souligne que la commune ne peut pas se permettre de prendre du retard sur le dossier casino, puisqu'un mois de retard pour l'ouverture du casino équivaut à 250 000 euros, ce que confirme M. Arnaud GUEUDET. Le permis de construire a été accordé en juin, reste l'attente de l'autorisation de jeux de l'État et les questions de justice.

Il signale par ailleurs que cet été, est paru dans la presse économique internationale, le rachat de JOA (Blackstone) par un français, ce qui peut faire évoluer les choses. Des contacts ont été sollicités avec ce repreneur.

M. Jérôme DELOIRE interroge sur le rapport entre le projet de casino qui est en attente de jugement, et la prise de contact avec le groupe qui a repris JOA ? Il demande, de plus, s'il y a des informations supplémentaires à connaître en lien avec Betclic ?

M. Étienne GLÉMOT lui indique qu'après avoir répondu à la question portant sur le rétroplanning, il apportait simplement une information complémentaire relative à l'utilité du lancement des travaux. L'avenir nous dira quelles suites sont données à la demande de prise de contact.

M. Alain MOREAU ajoute que le budget annoncé a été respecté. Le fait d'acter la délibération de ce soir prouve la confiance portée à ce projet.

M. Patrick PISIONE souhaite apporter une remarque sur un tout autre sujet, soufflé par Mme Catherine HAMON : celui de la rue d'Andigné. Durant la période des travaux qui vont être réalisés dans cette rue, il convient de prévoir des places de stationnement pour les riverains sur la place Jean XXIII et sur la place de la mairie.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, M. Étienne GLÉMOT remercie MM. Patrick PISCIONE et Alain MOREAU.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Étienne GLEMOT

M. Étienne GLÉMOT expose qu'historiquement, jusqu'à la création de la commune nouvelle, il existait une taxe sur logements vacants, qui n'avait par la suite pas été reconduite. Il a été décidé de remettre cette taxe en fonction l'année dernière. Cette année, le législateur a modifié la taxe et son cadre, en fusionnant deux taxes. Il convient donc de délibérer ce soir, pour instaurer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation, en remplacement de la Taxe d'habitation sur les Logements Vacants.

La commune du Lion d'Angers est classée en zone non tendue, fiscalement B2 et il est proposé de porter le taux à 30 %.

M. Arnaud GUEUDET déclare que cette délibération de la Commission Finances a également été étudiée par la Commission Urbanisme – Économie, qui a rendu un avis favorable pour passer le taux de 12,7% à 30 %. Considérant la tension et le nombre de demandes en matière de logements, la commune ne pas se permettre de laisser des logements vacants sur du long terme. Les propriétaires bailleurs qui ont une vacance de quelques mois ne sont pas concernés. La taxe s'applique aux propriétaires bailleurs qui n'ont pas l'objectif de vendre ou de faire des travaux sur des logements habitables. Ce choix de taux à 30% est un signal fort pour créer l'envie de remettre ces logements sur le marché.

M. Étienne GLÉMOT note qu'une cinquantaine de logements sont concernés et indique à titre d'exemple que la viabilisation d'un lotissement de 50 logements (construction des routes, des réseaux électriques, d'assainissement, d'eau potable...) représenterait environ 2,5 M d'€ d'investissement.

● 2026-09-02 / Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Jusqu'à cette année, quatre taxes principales existent sur la commune :

- La Taxe Foncière sur les propriétés bâties (taux de 40,18%) ;
- La Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties (taux de 35,43 %) ;
- La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (taux de 12,70 %) ;
- La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (taux de 12,70 %).

Cette dernière a été supprimée dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2026, et a été remplacée par la Taxe sur les Vacances dans les Locaux d'Habitation (TVLH), dans le but :

- D'harmoniser le dispositif entre les zones tendues et les zones non-tendues (Le Lion d'Angers étant catégorisé « non-tendu ») ;
- De donner plus de souplesse dans la fixation du taux de cette taxe par la commune.

En effet, si celle-ci est automatique dans les zones tendues, elle est facultative dans les zones non-tendues, mais permet, en cas d'instauration, de la positionner jusqu'à 50%, la décorrélant de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires. Pour la maintenir sur l'année 2027, il est ainsi nécessaire de l'instituer par délibération avant le 1^{er} octobre 2026.

Cette taxe concerne environ une cinquantaine de logements sur la commune, et rapportait au budget général environ 15 k€ annuels jusqu'alors.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

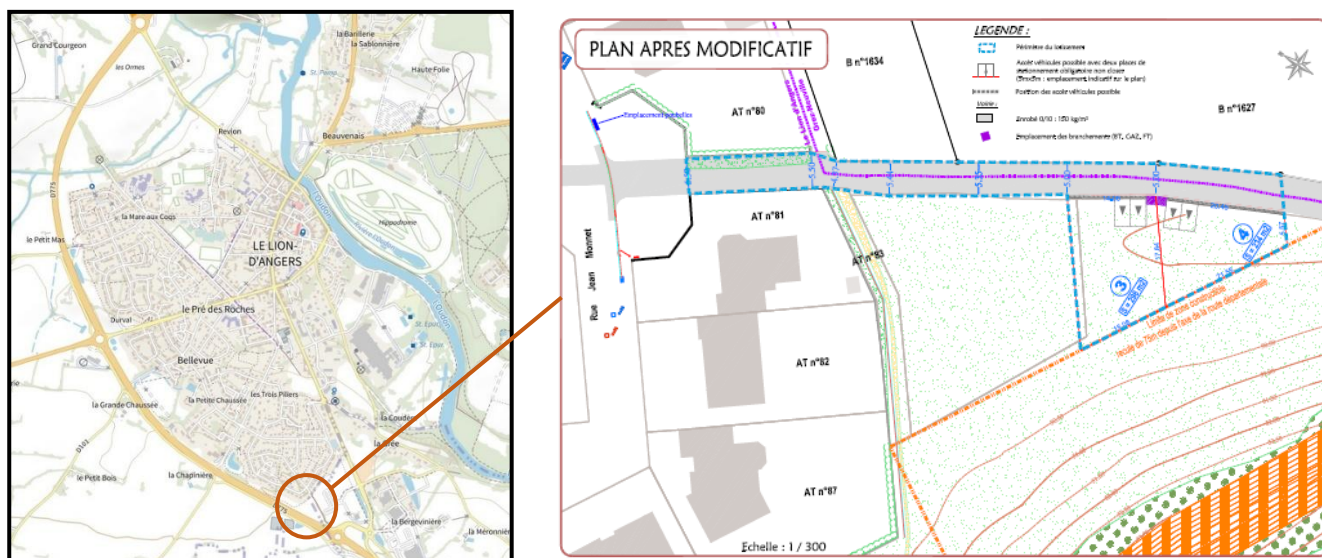
- **D'instituer** la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitations,
- **De fixer** le taux de cette taxe à 30%,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Puis, M. Étienne GLÉMOT soumet au Conseil une délibération relative à une décision modificative du budget du lotissement des Landes 7.

Le budget voté en début d'année ne couvre pas ensemble des besoins des éléments de finition, d'où la proposition de cette délibération pour un montant de 19 000 euros. Il s'agit d'une nouvelle transformation du lotissement qui à l'origine était composé de 5 lots, dont 4 immédiatement cessibles, et le 5^{ème} opérationnel après la modification du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Lors de la cession de l'un des lots, est survenu un problème juridique quant au fait que l'espace à construire relevait d'un espace vert inclus dans le cahier des charges du lotissement voisin (les « Landes 3 ») et nécessitait l'accord des colotis pour être construit. C'est pour cela qu'en l'état, ce lotissement n'est plus que de 2 lots.

- 2026-09-03 / Budget annexe Landes 7 – Décisions Modificatives

L'aménagement du lotissement des Landes 7 s'est terminé en avril dernier par la mise en œuvre de la voirie définitive. Pour rappel, ce lotissement se situe impasse des Landes (en arrière du Lidl sur la ZAC de la Grée) :



Le budget voté en début d'année ne couvre pas l'ensemble des besoins de ces réalisations de finition, par un défaut d'engagement lors de leurs signatures. Il est proposé de venir régulariser la situation en ajoutant 19 000 € de crédits sur ce budget annexe.

Pour rappel, seuls deux lots ont pu être commercialisés pour le moment sur les 4 initiaux de cette opération pour une raison administrative : une partie du lotissement est figée par le cahier des charges du lotissement d'à côté (Landes 3) comme un espace vert.

Les crédits nécessaires à l'équilibre de l'opération sont ainsi pourvus par les terrains à vendre, une fois que cette vente sera possible :

LANDES 7 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 011		Charges à caractère général	25 000,00 €	19 000,00 €	44 000,00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Total 66		Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			25 005,00 €	19 000,00 €	44 005,00 €

LANDES 7 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	17 503,42 €	0,00 €	17 503,42 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 70		Produits des services	0,00 €	26 501,58 €	26 501,58 €
Total 75		Autres produits de gestion courant	7 501,58 €	-7 501,58 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			25 005,00 €	19 000,00 €	44 005,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Les Landes 7,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION SOLIDARITÉS – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Amélie PAQUEREAU annonce que Mme Jennifer LEROUX va faire le compte rendu de la réunion du CCAS (Centre communal d'action sociale) du 25 août dernier.

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Jennifer LEROUX

- Point financier au 20/08/2026 :
 - Recettes : 34 207,18 €
 - Dépenses : 18 816,94 €
- Dossiers sociaux :
 - 2 demandes d'aide financière – montant accordé : 314,00 € ;
 - 2 notifications d'aide sociale : hébergement EHPAD et personne handicapée ;
 - 1 demande aide aux vacances : 25 % du montant de la facture attribué - accueil de loisirs Récréa'Lion ;
 - 1 demande aide à l'adhésion sportive : 25 % du reste à charge attribué - CSL Football.
- Convention Mutuelle communale ;

Renouvellement pour 1 an de la convention signée en 2025 avec la compagnie d'assurance AXA.
- Semaine bleue :

Du 05 au 11 octobre 2026 sur le thème « relions tous les âges dans un territoire engagé ».

Une réunion d'organisation est fixée le 09 septembre avec les partenaires (les clubs des aînés, les bibliothèques, ADMR, EHPAD, Familles rurales, école de musique, Récréa'Lion, Ludo'Lion).

- Point sur les visites estivales aux seniors
88 personnes à visiter, les retours sont positifs.
- Point sur la canicule
35 personnes inscrites sur le registre ont été appelées régulièrement durant les canicules.
- Repas des aînés
Le 18 novembre à Andigné et le 25 novembre au Lion. L'animateur retenu pour les deux repas est M. FÉLIE, un humoriste, chanteur musicien.
- Informations
Lors du Forum des associations 2027, un stand de l'association Familles rurales sera mis en place pour proposer des équipements de sports de deuxième main aux familles. Des flyers proposant des aides financières (aide aux vacances – aide à l'adhésion sportive, culturelle) ont été mis à jour avec le service communication et distribués au Forum des associations de samedi dernier.

La prochaine commission est programmée le 22 septembre 2026 à 18h30.

Mme Amélie PAQUEREAU remercie Mme Jennifer LEROUX.

Mme Nicole MELLIER souhaite savoir si, par rapport à la délibération prise lors du précédent conseil municipal, il est possible de connaître la composition de la Commission CCAS : les noms des 8 membres désignés par le Maire peuvent-ils être communiqués ?

Mme Amélie PAQUEREAU lui répond que cette composition est publique, et qu'elle va demander aux services de transmettre la composition de la Commission.

COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE – SPORTS – ANIMATION DE LA VILLE

Mme Bénédicte ANGLE indique que la commission s'est retrouvée le 03 septembre, et laisse Mme Jennifer CHETITAH en faire le compte rendu.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Jennifer CHETITAH

Mme Jennifer CHETITAH rapporte que la fin de l'année scolaire a été très riche avec les assemblées générales et les manifestations des associations, les fêtes des écoles et les événements tels que le bal des pompiers et le 14 juillet.

- Projet de valorisation des écoles :
La Commission mène un travail d'accompagnement des écoles et réfléchit à une stratégie de communication, en lien avec Mme NOIROT, afin d'anticiper la baisse démographique. Un numéro spécial du Journal du Lion consacré à la valorisation de l'école vient de sortir. D'autres actions sont en cours de discussion.
- Effectifs scolaires :
Au total, 1589 sont accueillis dans les écoles :
 - 220 élèves en maternelle,
 - 435 en élémentaire,
 - 934 au collège.
 La baisse des effectifs se fait principalement ressentir en école maternelle et au collège.
- Charte utilisateurs :
La Commission a rédigé et proposé aux associations sportives, une charte d'utilisation des équipements sportifs de la commune, à la suite de nombreuses dégradations. Les retours seront à analyser au fur et à mesure de l'année.

▪ Square Jules Verne :

La Commission a échangé avec le Conseil consultatif des enfants pour écouter leurs propositions, afin de commencer ensuite à définir une thématique. Ce travail sera complété par le retour du questionnaire auprès des habitants qui prend fin le 30 septembre, par une visite des aménagements dans d'autres communes et par une réunion avec les riverains pour la présentation du scénario.

La prochaine commission est programmée le 20 octobre.

M. Étienne GLÉMOT remercie Mmes Bénédicte ANGLES et Jennifer CHETITAH.

* * * * *

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT annonce qu'il a préfixé une date pour un conseil municipal le 22 septembre, non pas à 19h30 mais à 20h00, la salle étant occupée avant. L'ordre du jour aura pour sujet unique, les suites de l'enquête publique du casino, afin que le conseil municipal puisse en prendre connaissance et en débattre. Il rappelle la procédure de ce dossier : l'État fait l'enquête publique, puis la mairie doit prendre connaissance du rapport et émettre un avis. Ce conseil vous sera confirmé dans les délais habituels.

Mme Nicole MELLIER revient sur la conférence de presse concernant la ligne ALEOP. Elle s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas de boxes vélos alors que d'autres villes telles Grioul ou Le Louroux-Béconnais en sont équipées, à l'initiative de la Communauté de communes. Au Lion d'Angers, il existe seulement des abris vélos, mais ils ne sécurisent en rien les vélos qui sont déposés pour une longue durée, la journée par exemple, pour les personnes qui partent travailler en prenant le bus après d'être rapprochées de la gare en vélo.

M. Étienne GLÉMOT répond qu'auparavant, la commune n'était pas dotée de garages à vélos couverts, la première étape consistait donc à s'équiper, ce qui vient tout juste d'être fait d'après le projet porté par M. David GEORGET, devant la gare de bus, devant le stade et devant l'école. Il explique que les boxes sont très onéreux pour n'abriter qu'un seul vélo, et note que les assurances demandent un niveau de cadenas élevé, notamment pour les vélos électriques. Il est donc vrai qu'il faudrait pouvoir s'équiper de boxes devant la gare routière, mais à ce jour, les moyens financiers manquent, car la Communauté de communes ne fait que coordonner le groupement de commandes, les communes devant payer l'intégralité du coût des boxes.

Il sait par ailleurs, que certaines personnes qui prennent le car pour se rendre à leur travail, disposent de deux vélos pour leurs trajets, un dans chaque ville destination. De plus, il a déjà vu dans certaines villes, des locaux dédiés aux vélos, avec une ouverture via des badges. Ce sujet sera donc à retravailler ultérieurement.

M. David GEORGET demande si un petit point peut être fait sur les travaux privés du quai d'Anjou, et ce qui va être décidé pour la suite.

M. Étienne GLÉMOT indique que le compte séquestre qui avait été pris pour aider les riverains concernés par ce dossier va être clos dans les jours qui viennent. Il a donné les consignes pour le faire jeudi dernier. Les riverains ont adressé leurs remerciements à la mairie pour cette médiation, qui a permis la réalisation des travaux, ce qui n'aurait sans doute pas été le cas sinon. M. Étienne GLÉMOT se félicite d'avoir accepté la responsabilité du suivi de ce compte séquestre, puisque tout s'est bien passé, la procédure a mis fin au litige qui existait et à l'utilisation de la voirie qui en était faite.

Il poursuit que le chantier imposait une forme provisoire de l'utilisation de la voirie en sens unique et que depuis longtemps, la commune avait justement la volonté de mettre le quai d'Anjou en sens unique, par conséquent celui-ci va perdurer. Un correctif sur la signalétique de chantier va être apportée, et un cabinet d'étude a été sollicité pour réfléchir à un format pérenne pour ce sens unique. En effet, certaines personnes qui prenaient le sens interdit arguant que c'était toléré en raison du chantier, ont été verbalisées. En parallèle, il conviendra d'intégrer au correctif qui sera fait, le ralentissement de la vitesse dans le haut de la rue du Général Leclerc, en fonction du relevé du radar pédagogique. Il est à noter que le flux des véhicules a changé les habitudes dans la rue du Général Leclerc : il faut parfois attendre un peu plus avant de pouvoir

sortir de sa voiture lorsque l'on vient de se stationner, mais le point positif est que cette fréquentation supplémentaire du centre-bourg a engendré une augmentation de la visibilité des commerces, et donc potentiellement du chiffre d'affaires pour certains commerçants.

En résumé, les différentes commissions travaillent sur ces sujets et sur les places arrêt minute. De même une discussion a lieu actuellement avec la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut d'Anjou) ... Les détails seront transmis en commissions.

Clôture de la séance à 20h59.

Prochain Conseil Municipal : 22 septembre 2026 à 20h00.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



Le secrétaire de séance,
Jean-Daniel AUGEREAU